



## POINT GREVE SNCF

Le 25 avril 2018

Présidé par Isabelle CENZATO, Secrétaire générale

L'alliance CFTC-MAE -EFA-CGC était représentée par Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH

Le 29 mars 2018, **suite à une demande de l'alliance CFTC - CGC** (voir notre courrier du 23/03/2018 sur l'espace CFTC de l'intranet), la cheffe du SRH a informé les agents de FranceAgriMer des dispositions prises par la direction concernant la gestion du temps durant la période des grèves perlées des agents de la SNCF.

Même si ces dispositions ont le mérite d'exister, elles ont été prises sans réelle concertation et ne donnent pas satisfaction à vos organisations syndicales. Vos différentes remontées sur ce sujet nous ont confortés dans la décision de demander une réunion avec la direction, qui s'est tenue le 25 avril.

L'administration a présenté des statistiques pour les journées des 3, 4, 9, 13 et 19 avril :

Plages horaires    arrivée avant 7h30 : 48 agents  
                          départ après 19h30 : 27 agents

Plage fixe            arrivée entre 10h00 et 12h00 : entre 21 et 38 agents  
                          départ entre 14h00 et 16h00 : entre 21 et 36 agents

Télétravail         le 3 avril : 41 agents  
                          le 19 avril : 31 agents

Absence             Pas de changement pour les agents en temps partiel  
                          99 jours à 191 jours de congés posés sur ces jours de grèves.

Ces données sont à prendre avec beaucoup de précaution. Il n'est pas possible de différencier les congés prévus de longue date et ceux posés pour compenser les grèves.

Afin d'appuyer ses demandes, l'alliance CFTC - CGC a fait une synthèse des galères rencontrées par les agents les jours de grève programmés de la veille 18 h au lendemain (retard important, suppression de trains programmés, conditions de voyages désastreuses, etc.).

L'alliance CFTC - CGC demande que les agents ne bénéficiant pas du télétravail puissent malgré tout effectuer leurs tâches à leur domicile ou dans une autre structure administrative. L'administration va étudier cette proposition qui ne sera pas du télétravail mais de la « délocalisation ».

L'alliance CFTC - CGC est également favorable à permettre aux agents qui, pour des raisons de transports font plus de 10 h de travail dans la journée de ne pas être écartés et de pouvoir ainsi effectuer moins de 7h (ou 7h30 ou 7h40) les jours de grèves. Pour l'alliance ceci doit rester exceptionnel et sur demande uniquement des agents. L'alliance propose, pour éviter toute dérive, que les heures ainsi cumulées soient récupérées au plus tard la semaine suivant le dépassement.

L'alliance CFTC - CGC demande également le maintien du forfait, au moins pour les cas les problématiques.

Vos représentants restent à votre écoute pour tous les problèmes que vous pourriez rencontrer lors de ces jours difficiles et sont à vos côtés pour toute demande particulière.

Vos représentants :

- ✓ Pour la CFTC : Catherine ERNOULT-TOMASSO, 01 73 30 31 18 ([catherine.tomasso@franceagrimer.fr](mailto:catherine.tomasso@franceagrimer.fr))  
et Christine KLICH 01 73 30 21 18 ([christine.klich@franceagrimer.fr](mailto:christine.klich@franceagrimer.fr))
- ✓ Pour la CGC : Olivier POUSSIN, 06 77 88 97 64 ([olivier.poussin@efa-cgc.com](mailto:olivier.poussin@efa-cgc.com))